

Délibération du 14 décembre 2022

22-027 Convention de partenariat avec l'association Unis Cité

Le Conseil d'Administration du CCAS de Plescop, convoqué le 7 décembre 2022, s'est réuni le 14 décembre 2022, en session ordinaire à la Mairie de Plescop.

Présents : Loïc LE TRIONNAIRE, Françoise FOURRIER, Serge LE NEILLON, Laurence LE MOINE, Claudine PECCABIN, Michèle SAUNIER, Colette LE HAZIFF, Cécile COULONJOU, Edith JAN, Isabelle MOIZAN

Absents excusés : Monique THOMAS, Françoise GUIHO, Michèle LEGAL

Ouverture de la séance : 16h30

Secrétaire de séance : Typhaine TUAL, directrice du CCAS.

Françoise FOURRIER, vice-présidente du CCAS, lit le rapport suivant :

Par délibération 20-013 et 20-028 respectivement du 05 mars 2020 et du 19 novembre 2020, le Conseil d'Administration du CCAS avait validé la mise en place d'un partenariat avec l'association Unis Cité.

Après deux années de crise sanitaire COVID 19, il est proposé aujourd'hui de reconduire le conventionnement avec l'association Unis Cité du Morbihan avec la mise à disposition d'une équipe de 4 volontaires en service civique de l'antenne de Vannes au profit du CCAS de Plescop.

Rappels :

Présentation de l'association

Association nationale Loi 1901 ayant une antenne dans le Morbihan (à VANNES).

Objet de l'association

Unis Cité a pour objet d'animer et de développer des programmes de service civique pour les jeunes, en proposant à des jeunes de toutes cultures, milieux sociaux, niveaux d'études et croyances (appelés « volontaires ») de mener en équipe pendant une période donnée, des projets de service à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir, et une ouverture sur la citoyenneté.

Créée en 2016, l'antenne d'Unis Cité Morbihan dépend de la délégation régionale Unis Cité Bretagne. En 2022-2023, elle accueille pour cette septième année une promotion de 17 volontaires en Service Civique qu'elle mobilise sur des actions d'intérêt général favorisant la cohésion sociale et le développement durable autour de plusieurs programmes mis en œuvre avec les partenaires.

Objet de la convention

Elle établit les conditions générales de partenariat entre l'association et le CCAS dans la mise en œuvre commune de visites de convivialité au domicile de personnes âgées repérées comme isolées par le CCAS et la mise en place d'actions collectives de lutte contre l'isolement et d'actions intergénérationnelles et ou citoyennes.

Nature et objectifs du projet

L'objectif de la mission est de réduire l'isolement des personnes âgées, favoriser le bien-être et le bien-vivre des personnes âgées, renforcer les liens entre générations notamment via le numérique, en développant des actions concrètes.

Engagements d'Unis Cité, antenne du Morbihan

L'association mobilise désormais une salariée coordinatrice d'équipe et de projets qui assure l'accompagnement des volontaires, l'animation du groupe et le suivi de l'action en lien étroit avec un référent désigné du CCAS.

Une équipe de quatre volontaires est mobilisée pour œuvrer sur la commune.

Unis Cité propose des outils de suivi de l'action pour favoriser sa réussite.

Un bilan quantitatif et qualitatif sera rédigé par Unis Cité à l'issue de la période.

L'association a souscrit un contrat d'assurance qui garantit sa responsabilité civile générale et les accidents corporels subis ou causés par les membres de l'association à l'occasion de leurs interventions, ainsi que les volontaires.

Engagements du CCAS

Un(e) référent(e) opérationnelle est nommé(e) par le CCAS. Ce(tte) référent(e) déroulement du projet et des relations avec Unis Cité.

Le(la) référent(e) assure un temps de sensibilisation aux thématiques, à l'arrivée des volontaires.

Le(la) référent(e) est l'interlocuteur(trice) des volontaires dans la préparation des interventions sur site.

Le(la) référent(e) participe à l'évaluation de l'impact de l'action.

Modalités financières et matérielles

Unis Cité mobilise les financements pour le fonctionnement du programme (partenaires financiers : Malakoff Humanis, AG2R).

La mise à disposition des volontaires et des salariés dédiés se fait à titre gratuit par Unis Cité.

Conditions matérielles

Le CCAS s'engage à mettre à disposition des volontaires un lieu pour effectuer la préparation des animations ainsi que l'animation des temps collectifs ainsi que tout autre moyen nécessaire à la réalisation de la mission.

Communication

Unis Cité Morbihan et le CCAS s'engagent à valoriser le partenariat par une couverture médiatique des actions réalisées.

Durée

La présente convention de partenariat entrera en vigueur à compter de sa date de signature pour un projet se déroulant de décembre 2022 à juin 2023.

Annexe 1 : Convention de partenariat entre le CCAS de PLES COP et Unis Cité Morbihan.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS :

- *approuve le projet de convention avec Unis Cité;*
- *désigne Typhaine TUAL, directrice du CCAS en qualité de référente de l'action ou, en son absence, Manuella PERONO et Marie-Laure LE GLEUHER agents d'accueil ;*
- *donne pouvoir au président pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature de la convention.*

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

A l'unanimité, cette délibération est validée

Copie certifiée conforme,



Le Président du CCAS

Loïc Le TRIONNAIRE